



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 décembre 2019

Membres Présents : 36

BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DENIEAU Evelyne, DOUELLE Nadine, FAUTRAT Marie-Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, POUILLART Nadège.

BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CATINAT Thierry, CHANCLUD Dominique, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, GUERINET Patrick, LEGOFF Jean-François, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PIERQUIN José, RENUCCI Claude, ROUSSEAU Pierre, SILLET Jean-Marc, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian.

M. LEGRAND Gérard donne pouvoir à Mme DENIAU Evelyne

Secrétaire de séance : M. Martial BOURGEOIS.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 10 octobre 2019
- Décision modificative sur le volet dépenses d'investissement du budget 2019
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020 :
 - présentation du rapport
 - délibération sur le ROB
- Signature de la déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique
- Approbation du Contrat Territorial Juine *Eau, Climat et Trame verte et bleue 2020-2024* porté par le SIARJA
- Avenant à la convention ACTES (actes réglementaires soumis au contrôle de légalité)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE reçoit les élus et salue M. BRUNEAU pour son accueil à Sermaises. Ce dernier remercie le PETR d'avoir pensé à sa commune pour cette réunion.

Mme BEVIERE propose de faire une minute de silence en hommage à M. GRIVOT, ancien maire de Bondaroy, décédé fin octobre.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture du pouvoir reçu, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 10 octobre 2019

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 10 octobre concernait le débat sur la dernière rédaction du DOO et l'arrêt du SCoT révisé, l'information sur bilan à mi-parcours du CRST, le renouvellement de la candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 et le retour sur l'enquête mobilité.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

La Présidente présente ensuite M. Bruno GEFFARD, de la société PME. Il rappelle le contexte national de mise en place du dispositif des CEE et fait un focus sur le programme développé sur le Pithiverais. Il rappelle que ce programme a été rendu possible du fait de la labellisation TEPCV.

Il salue l'énergie du territoire et les 23 collectivités qui ont collaboré, ce qui a permis de mettre en œuvre la procédure et de « consommer » la quasi-totalité de l'enveloppe disponible (975 000 € de travaux HT). 67 dossiers ont été déposés pour 294 859 154 kWh Cumac d'énergie économisée.

La société remet symboliquement un chèque de 1 043 143 €, ce qui représente 107 % des travaux éligibles.

Les représentants des collectivités bénéficiaires de cette dotation sont invités à monter sur la scène pour qu'une photo de groupe puisse être faite.



Décision modificative sur le volet dépenses d'investissement du budget 2019

Mme BEVIERE indique que cette décision modificative du budget est liée au surcoût de l'enquête publique pour le SCoT. En effet, la rémunération des commissaires enquêteurs fut plus élevée que prévue. Elle s'élève à plus de 22 000 €. Elle précise que les trois commissaires ont justifié de 150 vacations, ce qui est le triple par rapport à la démarche initiale.

Le budget 2019 ne permettant pas de payer la totalité des sommes, un acompte a été versé à chacun des commissaires, soit 6 000 € chacun.

La Présidente rappelle que le PETR s'est engagé à produire la T0 (état des lieux de la consommation foncière à l'approbation du SCoT) dans les meilleurs délais. Il sera demandé aux collectivités d'être très réactives pour faire remonter les mises à jour liées aux nouvelles constructions, non prises en compte dans les dernières données INSEE, toujours décalées.

Cette prestation complémentaire demandée à PIVADIS fait partie de la décision modificative, pour environ 3 000 € HT.

La Présidente détaille les mouvements envisagés.

Le chapitre 202 « Frais d'études, d'élaboration dont révision du SCoT » est abondé de 13 500 € ;

3 500 € sont déduits du chapitre 2033 « Frais d'insertion » ;

1 500 € sont déduits du chapitre 2051 « Concession et droits similaires, brevets, etc. » ;

8 500 € sont déduits du chapitre 2181 « Installation générales, agencements et aménagements divers ».

Pour information, le coût de la révision du SCoT s'élève à 174 125 € TTC (étude, publicité, enquête). Les subventions de l'Etat s'élèvent à 84 000 €, soit un reste à charge pour le PETR de 90 000 € environ.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020 - débat

La Présidente rappelle le caractère règlementaire du vote du rapport d'orientations budgétaires et du débat qui doit le précéder.

- Transformation en PETR.

Mme BEVIERE rappelle les étapes de la transformation du Pays en PETR, composé aujourd'hui de trois Communautés de communes (CC du Pithiverais, CC du Pithiverais Gâtinais, CC de la Plaine du Nord Loiret). Le PETR compte environ 64 000 habitants.

- Conseil de développement territorial.

Il est rappelé que Mme DALLOT en est la Présidente. Le conseil rend des avis sur les dossiers présentés par le PETR et est invité à toutes les réunions portant sur les actions structurantes du territoire. La Présidente remercie les membres présents et fidèles.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Mme BEVIERE rappelle qu'à l'origine, le Pays avait été créé pour contractualiser avec la Région. Le contrat actuel, le CRST 2016-2022, a une durée de 6 ans (allongé d'un an), pour une dotation de 8 212 000 € (8 985 000 € avant le départ de la CC du Bellegardois). Il prendra fin en avril 2022.

Le dispositif ID en campagne, devenu A vos ID, est doté de 350 000 € au lieu des 631 000 € initiaux. La totalité des fonds est aujourd'hui engagée.

- Comité de pilotage territorial.

Mme BEVIERE rappelle que le premier comité avait pour thème la transition énergétique. Il n'y en a pas eu en 2019, en raison du bilan à mi-parcours. Le second comité de pilotage sera organisé le 10 février 2020, et aura pour thème *les démarches locales de valorisation des produits locaux*.

- Agenda 21. Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle que l'agenda 21 de Pays a été voté en 2013.

Il fait ensuite un focus sur l'enquête mobilité réalisée entre le printemps et la fin septembre 2019. Il annonce la décision des élus du Bureau, réunis juste avant, de recruter un animateur mobilité en CDD d'un an, pour organiser la mobilité sur le territoire. Dans le cadre de l'agenda 21, 11 actions sont réalisées, 18 sont en cours, 3 sont à l'étude et 6 ne sont pas commencées.

- Contrat Local de Santé (CLS).

Mme BEVIERE rappelle que le CLS a été signé en septembre 2017, et qu'il doit jouer un rôle fort pour améliorer la situation démographique des professionnels de santé.

Elle indique que l'Agence régionale de santé a très récemment donné un avis favorable au projet de santé du pôle Malesherbois/Puiseaux.

Elle précise que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a été créée en juin 2019. Il s'agit d'un groupement de 235 professionnels, dont la mise en réseau doit permettre la réalisation d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des patients. Le périmètre correspond à celui du périmètre de garde.

Un troisième Forum santé a été organisé en novembre dernier, sur le thème *fluidité du parcours de soin et de la prise en charge du patient*.

La Présidente précise que les actions seront poursuivies, mais indique que les difficultés sont nombreuses pour mettre en œuvre concrètement des actions structurantes de mise en réseau.

- Schéma de développement économique.

M. ROUSSEAU rappelle cette étude réalisée en 2016, et qui a préfiguré la mise en place d'une animation économique sur le territoire. L'entente économique bénéficie aujourd'hui de l'expertise de deux agents de développement économique, recrutés en novembre 2018.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

M. ROUSSEAU rappelle que le service a été repris par le Pays en 2015 et que les objectifs principaux sont les suivants :

- Développer l'employabilité, notamment celle des jeunes, sur le territoire
- Renforcer le tissu économique local
- Pérenniser les emplois et les compétences pour créer de la plus-value au sein des entreprises
- Favoriser la montée en compétence des salariés
- Développer une activité économique non délocalisable.

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Mme BEVIERE rappelle que le projet de révision du SCoT a été arrêté par les élus du PETR lors du comité syndical du 10 octobre dernier, et que le territoire reste dans l'attente de l'arrêté du Préfet, le rendant opposable.

Comme évoqué précédemment, pour produire la TO dans les meilleurs délais, elle demande aux collectivités d'être réactives pour faire part des modifications à apporter sur les enveloppes urbaines existantes des communes.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE rappelle l'obligation de mettre en place un PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants et que la compétence a été transmise par les communautés de communes au PETR, par souci de cohérence avec le SCoT, ou la Trame verte et bleue.

Les statuts du PETR avaient été modifiés pour tenir compte de ce transfert.

La Présidente indique la difficulté liée au premier recrutement, la chargée de mission ayant été longtemps absente pour raison médicale, puis ayant démissionné. Gwenaëlle GHESQUIERE la remplace depuis novembre dernier. Elle doit reprendre le diagnostic, car les travaux ont été « perdus ».

- Trame verte et bleue (TVB).

Mme BEVIERE rappelle que ce projet a été validé en 2015 et qu'il comprend 16 fiches actions sur les thématiques des milieux terrestres, aquatiques et humides ainsi que des actions transversales.

En lien avec la TVB, le territoire adhère au dispositif Vigifoncier de la SAFER. Un financement AESN permet des subventions à hauteur de 80% pendant les trois premières années.

En 2020, le PETR fera une évaluation de cet outil, afin de mesurer son efficacité pour les communes, car en effet, à partir de 2021, le coût devra être supporté à 100% par le PETR.

- Natura 2000.

M. GUERINET rappelle l'historique de cette démarche depuis 2005. Il rappelle que lors du dernier Comité syndical, les élus ont souhaité poursuivre la démarche et rester maître d'ouvrage de l'animation.

La DREAL a confirmé, il y a quelques jours, lors d'un comité technique, la possibilité d'avoir des financements pour de nouveaux contrats, en priorité pour des travaux de restauration des parcelles.

Il rappelle que le territoire poursuit sa recherche pour mettre en place du pâturage extensif et non sédentaire, car cela est très positif en termes de préservation des milieux et de biodiversité.

En tant que Président du Comité de pilotage, il remercie les techniciens pour le suivi et la qualité du travail de collaboration. Il rappelle également la qualité du travail saluée par les services de l'Etat, et l'implication des élus locaux.

- Contrat global d'actions Essonne amont.

Mme BEVIERE rappelle que le contrat global est terminé depuis la fin de l'année 2018 et que son évaluation a été menée en 2019.

Elle indique que l'animateur a quitté ses fonctions en septembre dernier.

La Présidente indique qu'à compter du 11^{ème} programme de l'agence, ces contrats évoluent pour devenir thématiques et non plus globaux.

M. ROUSSEAU complète en indiquant que le recrutement est en cours pour animer le futur contrat avec l'agence, le contrat territorial eau et climat (CTEC). Il s'agira notamment de suivre les différentes démarches BAC (bassin d'alimentation de captage) sur le pithiverais, afin de protéger au mieux, la ressource.

- SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle que la CLE du SAGE Nappe de Beauce n'a pas de personnalité juridique, et que le Pays a accepté d'en être la structure porteuse depuis l'origine.

Elle souligne les difficultés grandissantes d'obtenir les financements des partenaires. En 2020, le SAGE doit faire appel aux syndicats de rivière du territoire de l'AESN (le SIARJA, le SMORE, le CEMEA, le SIARCE) pour compenser la diminution des dotations.

Elle indique que l'équipe d'animation est aujourd'hui réduite, suite au départ de Sophie DERUYVER, et précise qu'Alison LARRAMENDY est en formation longue durée. Bastien DELAUNAY est le nouvel animateur depuis septembre.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE rappelle la convention principale et les deux avenants signés avec Mme ROYAL, alors Ministre de l'écologie. Près de 3 500 000 € de travaux ont été réalisés par les acteurs locaux, pour près de 1 113 392 € de subvention TEPCV mobilisés.

- Contrat de ruralité.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a pu signer une convention cadre avec l'Etat, ce qui permet de mettre en œuvre des contrats chaque année depuis 2017.

Dans ce cadre, le PETR a pu bénéficier de 750 000 € de subvention en 2017, de 370 000 € en 2018 et de 279 500 € en 2019. Pour l'année 2020, l'appel à projets sera lancé en janvier prochain.

- Leader.

Mme BEVIERE rappelle que le GAL (Groupement d'Action Locale créé avec le Pays Gâtinais) bénéficie d'une dotation de fonds européen de 1 300 000 €, mobilisables sur une durée de 6 ans.

Elle indique que le programme est prolongé de 2 ans, mais qu'il reste une incertitude sur le financement lié à cette prolongation, dont les frais d'animation.

- Document unique.

Mme BEVIERE indique ne pas avoir d'information particulière sur ce sujet.

- Mutualisation.

Mme BEVIERE indique ne pas avoir d'information particulière ou nouvelle sur ce sujet.

- Divers

. Site Remarquable du Goût. Mme BEVIERE rappelle la labellisation du territoire pour sa démarche *Amanderaie du Pithiviers* et annonce l'organisation du premier salon du Site Remarquable du Goût dans le Pithiverais en juin 2020.

Elle précise qu'une association a été créée en 2019 et que les producteurs qui en font partie sont très impliqués et motivés.

. Guide du Routard. Mme BEVIERE indique que la date de la sortie officielle du guide est envisagée pour le 27 mai prochain. Le 25 mai, les deux PETR organiseront une soirée de lancement, très probablement à Bellegarde, en présence de Philippe GLOAGUEN, créateur du Routard.

. Personnels du PETR. La Présidente présente les membres de l'équipe, dont ceux arrivés récemment, et les félicite pour la qualité de leur travail.

. Source de financement. Mme BEVIERE fait état des différents financements mobilisés pour les actions et programmes menés par le PETR, et précise qu'il devient de plus en plus difficile de les suivre, en raison de leur multiplication et de leur complexité grandissante.

En conclusion, la Présidente souligne la bonne gestion administrative et financière de la structure, ce qui permet de maintenir à 3,25 €/habitant la cotisation des EPCI membres pour l'année 2020.

Pour information, elle indique qu'une demande sera faite après le vote du compte administratif 2019 pour reprendre l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement.

Mme BEVIERE indique avoir été consulté par le Trésorier pour procéder à cette action, identique à la démarche faite en 2014. Le montant transféré entre les deux sections pourrait être de 150 000 €.

Après cet exposé, la Présidente demande s'il y a des questions dans la salle.

M. BOURGEOIS demande si les démarches de valorisation des économies d'énergie via les CEE se poursuivront et si oui, à partir de quelle date.

Mme BEVIERE répond que quatre propositions commerciales ont été envoyées au PETR et que, comme l'ont souhaité les élus, la démarche sera reconduite, mais en dehors des financements TEPCV. Le choix du prestataire se fera début 2020. Compte tenu des montants financiers en jeu, le territoire aurait tort de se priver de ces fonds.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020 - délibération

Après avoir vérifié qu'il n'y avait plus de questions liées au rapport d'orientations budgétaires, la Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie les élus de leur confiance et remercie l'équipe du PETR pour le travail fourni.

Signature de la déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique

Mme BEVIERE rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie conditionne aujourd'hui ses futures aides à la signature de la *déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique*, puis en donne lecture.

Elle recommande par ailleurs aux collectivités de la signer également, en rappelant que les objectifs de cette charte sont déjà mis en œuvre sur le territoire. Il s'agit donc plutôt d'afficher la dynamique locale déjà mise en œuvre sur ce sujet.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – une abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Approbation du Contrat Territorial Juine Eau, Climat et Trame verte et bleue 2020-2024 porté par le SIARJA

La Présidente rappelle que la commune d'Autruy-sur-Juine est située sur le périmètre du syndicat de rivière SIARJA et que cette structure a sollicité le PETR pour signer, à ses côtés, son futur contrat territorial eau et climat.

Elle précise avoir reçu le projet de contrat et que ce dernier ne suscite aucune remarque.

A ce jour, le PETR n'a pas de projet à intégrer au contrat, mais en étant signataire, au bilan à mi-parcours, la possibilité lui sera offerte d'ajouter, le cas échéant, des actions pithivériennes en lien avec le bassin concerné, donc de bénéficier d'aides de l'Agence.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avenant à la convention ACTES (actes réglementaires soumis au contrôle de légalité)

Mme BEVIERE précise que le PETR a adhéré au GIP RECIA, ce qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement technique. Il s'agit ici de modifier la convention @ctes passée avec l'Etat pour la dématérialisation des actes administratifs et financiers, le prestataire étant lui-même modifié.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- VIGIFONCIER.

La Présidente ne revient pas sur l'outil VIGIFONCIER présenté plus tôt, mais rappelle que le PETR mettra en place un questionnaire pour évaluer l'efficacité de cet outil sur le territoire et ainsi pouvoir mesurer l'utilité d'une prolongation à partir de 2021.

Il est rappelé que ce dispositif a coûté 22 000 € environ, subventionné à 80% par l'AESN, cette subvention ne pouvant être reconduite au-delà de la 3^{ème} année.

- Prochaines dates.

Le prochain Comité syndical, consacré aux comptes administratifs et de gestion 2019 et budget prévisionnel 2020, aura lieu le 13 février 2020 à Dadonville.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h45. M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Martial BOURGEOIS

Monique BEVIERE